

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, COUTAND Anaëlle

MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à POUPIN Loïc et LOIZEAU Anthony donne pouvoir à GRELET Nicolas

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

**D2024032615 - Conventions SyDEV : effacement des réseaux rue du Calvaire et rue du Canal et de rénovation d'éclairage public**

Dans le cadre des travaux de réaménagement des rues du Calvaire et du Canal, il est envisagé de profiter des différents travaux prévus sur les réseaux pour procéder à l'effacement des réseaux électriques et de rénover l'éclairage public.

Pour ce faire, le SyDEV à réaliser une pré étude et propose au conseil municipal de permettre à Madame le Maire de signer deux conventions :

- L'une dont l'objet est la réalisation d'un effacement de réseau électrique dont le montant total estimatif des travaux s'élève à 205 382 € HT avec une participation de la commune de 119 285 €
- L'autre pour une opération de rénovation d'éclairage public dont le montant des travaux s'élève à 46 639 € HT avec une participation de la commune de 23 320 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention n° 2024.EFF.0017 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'effacement de réseau électrique pour un montant de 119 285 € HT à la charge de la commune et la convention n°2024.ECL.0126 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage pour un montant de 23 320 € HT.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds, le 26 mars 2024

Bénédicte GARDIN, Maire.

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

